

Demande de permis de visite

Votre identité :

Madame Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) :

Votre nom d'usage (nom d'époux/épouse):

Vos prénoms :

Votre adresse :

Complément d'adresse :

Code postal : | _ | _ | _ | _ | _ | Commune :

Pays :

Numéro de téléphone : | | | | | | | | | |

Mail : @

Identité de la personne incarcérée :

Madame Monsieur

Son nom de famille (nom de naissance) :

Son nom d'usage (nom d'époux/d'épouse) :

Ses prénoms :

Son numéro d'écrou :

Lien avec la personne incarcérée

En cas de nécessité , j'accepte d'être soumis à
une enquête de moralité :

OUI NON

Fait à :

Le : ____ / ____ / 20 ____

SIGNATURE :

Voir la liste des pièces à fournir au verso →

Liste des pièces à fournir :

- deux photos d'identité récentes (format 3x3 minimum, tête nue, avec nom et prénom au verso).
- photocopie recto / verso de la carte d'identité ou du titre de séjour.
- photocopie du livret de famille **en entier** ou acte de naissance intégrale ou toute pièce justificative de votre lien familial (pacs, etc). Le lien de concubinage se rapporte par tous moyens (factures, quittance de loyer, attestation d'un service social ou du service pénitentiaire d'insertion et de probation).
- une enveloppe affranchie au tarif en vigueur à votre nom et adresse (ou bien préciser l'adresse mail lisible au recto).

Pour les personnes mineures, constituez un dossier complet et ajoutez :

- Autorisation des parents écrite et signée avec photocopie de leurs pièces ainsi que le nom de la personne majeure qui accompagne lors de la visite.
- Livret de famille ou acte de naissance en l'absence de pièce d'identité.

Pour les personnes travaillant la semaine : Une dérogation est possible le samedi matin en justifiant d'une attestation d'employeur avec jours et horaires de travail datant de mois de moins de 3 mois. Une fois la dérogation accordée, vous ne pourrez venir qu'une fois par semaine, le samedi matin.

VISITES UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Horaires des parloirs :

Bâtiment A (45min) : (Quartier hommes)	Lundi : 13h40 / 16h25 (3 créneaux horaires) Mardi au vendredi : 8h50 / 16h25 (6 créneaux horaires) Samedi : 8h50 / 9h35 (parloir pouvant être prolongé sur demande)
Bâtiment A (45 min) : (Quartier femmes)	Lundi au vendredi : 13h35 / 15h20 (2 créneaux horaires) Samedi : uniquement le matin sur autorisation préalable
Bâtiment B (45 min) :	Mercredi, samedi et dimanche uniquement 8h50 / 16h25 (6 créneaux horaires)
SAS (1h15) :	Lundi, mercredi et samedi 8h30 / 16h15 (4 créneaux horaires)

Prise de rendez-vous :

- En priorité par le dispositif NED: www.penitentiaire.justice.fr
- mail : parloir-rdv.ma-gradignan@justice.fr
- Tél : 05.35.38.50.20 de 14h à 16h du lundi au vendredi et de 9h00 à 11h00 le mercredi
- Au guichet auprès de l'agent de l'accueil du lundi au vendredi de 8h20 à 11h40 et 13h20 à 16h00

STATIONNEMENT :

Se présenter 30 min avant l'heure du rendez-vous

L'accès et le stationnement des véhicules des visiteurs sont interdits sur le domaine. Un parking est réservé près du Chalet bleu au 34 Rue du Chouiney 33170 Gradignan.